

**Rapport de la réunion du Groupe d'experts  
sur les perspectives africaines sur le terrorisme international,  
Addis-Abeba, 3 et 4 juin 2009**

**Organisée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique**



**Nations Unies**

**2009**

**Groupe d'experts sur les perspectives africaines  
sur le terrorisme international, Addis-Abeba,  
3 et 4 juin 2009**

**Rapport et recommandations**

**Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations .....	3
I. Introduction .....	4
II. Session 1 : Vue d'ensemble du terrorisme international et son impact sur l'Afrique .....	6
III. Session 2 : Description de la réponse africaine au terrorisme .....	14
IV. Session 3 : Promotion des approches régionales et sous-régionales holistiques pour prévenir et combattre le terrorisme international et autres activités criminelles.....	16
V. Session 4 : Contributions des Nations Unies, y compris la signification pour les Nations Unies de la stratégie globale contre – terroriste.....	20
VI. Session 5 : Renforcement de l'engagement des Nations Unies avec les États africains .....	24
VII. Recommandations .....	26
<b>Annexes</b>	
I. Liste des participants.....	30
II. Programmes de travail .....	34

## **Abréviations**

CAERT	Centre africain pour les études et les recherches sur le terrorisme
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
GTAF	Groupe de travail sur l'action financière
ICPAT	Autorité intergouvernementale sur le développement du programme de construction des capacités contre le terrorisme
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

## I. Introduction

1. Les 3 et 4 juin 2009, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique du Secrétariat des Nations Unies a convoqué à Addis-Abeba la réunion du Groupe d'Experts sur les perspectives africaines sur le terrorisme international. Les participants incluaient des représentants de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des membres des entités pertinentes du Groupe de travail des Nations Unies chargé de mettre en œuvre des mesures contre le terrorisme, un représentant du Groupe de travail du Secrétariat et des experts non gouvernementaux. Des responsables du Bureau du Conseiller spécial ont apporté leur appui à cette réunion.

2. La Réunion a été convoquée au titre du forum d'experts pour discuter des perspectives africaines sur le terrorisme et était la première étape du processus qui vise à enrichir le débat en cours sur le terrorisme et à suggérer les moyens qui doivent permettre à celles-ci et aux perspectives mondiales de se renforcer réciproquement. Étant donné qu'une grande partie de l'opinion publique en Afrique considère que le débat actuel sur le terrorisme est un moyen de faire l'impasse sur des défis beaucoup plus pressants du continent, les participants ont souligné l'importance de répondre aux questions du terrorisme et du contre-terrorisme dans le contexte des questions complexes de sécurité et d'autres défis auxquels le continent est confronté comme le trafic de drogues, d'armes à feu et de personnes, les guerres civiles en cours, la reconstruction à la suite des conflits, la prolifération des armes légères et de poing, la pauvreté chronique et le sous développement.

3. Les participants ont noté que parmi les défis, se pose la question de savoir comment construire à partir de ce qui existe déjà sur le continent les moyens de lier plus étroitement les efforts africains et mondiaux et comment renforcer les différentes initiatives au niveau sous régional par celles déployées au niveau continental. Dans cette veine, les discussions ont conduit à toute une série de recommandations qui visent à affermir la coopération entre l'Union africaine et les institutions régionales en Afrique ainsi qu'entre les institutions africaines et les Nations Unies dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale des Nations Unies contre le terrorisme et de la lutte contre le terrorisme de l'Union africaine. Les recommandations figurent à la section VII.

4. Voici quelques-unes des principales conclusions et recommandations de cette réunion :

a) Il n'y a pas une seule perspective africaine de ces questions mais différentes vues des gouvernements, de la société civile et du secteur de la sécurité privée qui doivent être transmises et prises en compte par les Nations Unies. Une plus grande attention doit être accordée à la société civile et au secteur privé dans les débats contre le terrorisme sur le continent et aux Nations Unies;

b) Avec l'adoption de la Stratégie mondiale des Nations Unies pour combattre le terrorisme et l'abandon récent de la rhétorique de la « guerre globale contre la terreur » un espace de discussion s'est ouvert sur le contre-terrorisme qui va au-delà des questions militaires étroites, de l'application de la loi et autres questions relatives à la sécurité. Toutefois pour maximaliser l'impact de la stratégie sur le continent, sa mise en œuvre doit tenir compte des contextes locaux et sous régionaux dans lesquels les institutions africaines et autres parties prenantes joueront un rôle clef. Une telle démarche exige que l'Union africaine, notamment le

Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme (ACSRT) d'Alger continue d'assumer un rôle central dans la sensibilisation à cette menace, encourage un plus grand partage d'informations et d'activités de construction des capacités et de prise en main sur le continent et soit une voix plus forte pour les communautés économiques régionales;

c) Les activités en cours des Nations Unies pour contrecarrer le terrorisme en Afrique sont diverses. Toutefois, un partage plus efficace et effectif des informations et la coordination entre l'organisation mondiale et l'Afrique sont nécessaires pour assurer que les parties prenantes africaines sont tenues au courant de ce font les Nations Unies à cet égard et vice-versa. En outre, la qualité de la collaboration entre les Nations Unies et l'Afrique devrait être renforcée afin de mieux refléter la voix de l'Afrique dans le travail antiterroriste des Nations Unies. Bref, les perspectives africaines devraient être entendues plus clairement à New York;

d) Les interactions entre les Nations Unies et l'Afrique sur les questions du contre-terrorisme devraient être plus cohérentes. À cette fin, le Groupe de travail sur la mise en œuvre du contre-terrorisme, en coopération avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, devrait organiser une conférence sur le continent pour réunir les parties prenantes africaines pertinentes et les Nations Unies afin qu'elles se mettent d'accord sur les priorités et les besoins de l'Afrique et ébauchent une division du travail parmi les Nations Unies, les institutions africaines et les pays partenaires;

e) Pour que la voix africaine reflète de façon adéquate l'importance que les Africains accordent à la réponse aux conditions qui sont à la base du terrorisme, les parties prenantes impliquées dans les efforts pour réduire la pauvreté et la marginalisation, améliorer la gouvernance, renforcer la règle du droit et combattre la corruption doivent être incluses dans les discussions pour lutter contre le terrorisme à la fois aux Nations Unies et à l'Union africaine.

f) Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique peut jouer un rôle utile en facilitant une collaboration plus étroite entre le siège des Nations Unies et les parties prenantes africaines, notamment celles qui ne sont pas traditionnellement impliquées dans le débat du contre-terrorisme, par exemple la société civile, le secteur privé, les médias et les institutions de l'Union africaine comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et accorder plus d'importance à la voix de l'Afrique.

5. Le présent rapport n'est pas un compte-rendu complet des procédures et ne reflète pas nécessairement les vues de tous les participants.

## **Session d'introduction**

6. Les participants ont noté que l'abandon récent de la rhétorique sur la « guerre globale contre la terreur » qui a dominé la période après septembre 2001 avait créé un espace pour un nouveau discours sur le terrorisme et le contre terrorisme en Afrique, structuré par les réalités et les priorités africaines. La stratégie globale des Nations Unies contre le terrorisme, en reflétant les vues de tous les États Membres, en soulignant l'importance de faire face aux conditions sous-jacentes qui conduisent à sa propagation et en mettant en lumière les liens entre le terrorisme, la sécurité immédiate et les autres défis comme la pauvreté et le sous développement, a aidé à

aligner le discours sur le terrorisme aux Nations Unies davantage sur les perspectives de plusieurs parties prenantes africaines et a le potentiel d'être significatif pour l'Afrique. La stratégie offre en conséquence le cadre nécessaire au lancement d'une discussion sur l'après « guerre globale contre la terreur » et le contre-terrorisme sur le continent, une guerre qui ne portera pas exclusivement sur les aspects militaires et d'autres aspects relatifs sécurité.

7. La stratégie des Nations Unies a créé un consensus sur ce qui est nécessaire pour combattre le terrorisme de manière efficace sur le continent. Toutefois pour être effective, sa mise en œuvre doit prendre en compte les contextes locaux et sous régionaux en permettant aux institutions africaines et autres parties prenantes d'assumer un rôle principal.

8. Malgré le manque de ressources et les autres contraintes auxquels font face les États africains, l'Afrique est parmi les premières régions du monde à avoir développé un cadre régional pour lutter contre le terrorisme. Ce cadre inclut : l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) 1999, la Convention pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, le Plan d'action d'Alger de 2002 de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique et le Protocole de 2004 à la Convention de l'OUA, ainsi que le Centre régional du contre-terrorisme de l'Union africaine, ACRST.

## **II. Session 1 : Vue d'ensemble du terrorisme international et son impact sur l'Afrique**

9. Les participants ont noté que le terrorisme n'était pas un nouveau phénomène pour l'Afrique mais qu'elle a fait partie de la plupart des guerres de libération nationale, des mouvements de sécession et des insurrections qui ont eu lieu sur le continent au cours des 50 dernières années. Bien que plusieurs parties de l'Afrique partagent des faiblesses analogues face au terrorisme, les participants ont souligné que le niveau de la menace varie d'une sous-région à une autre sous-région et qu'il est par conséquent difficile d'avoir une perception commune de cette menace. Ce fait n'est pas surprenant dans un continent aussi vaste et divers où les plus récentes attaques ont eu lieu à certains endroits (par ex : l'Algérie, le Maroc, le Sahel et la corne de l'Afrique) et où le terrorisme est considéré comme un problème occidental et que les populations sont touchées directement par des maladies, des crimes, la pauvreté et la faim plutôt que par le terrorisme global.

10. Dans la description des divers aspects de la menace terroriste sur le continent, les experts ont établi une division par catégories qui incluent : a) les attaques terroristes domestiques contre les intérêts africains; b) les attaques terroristes internationales contre les intérêts occidentaux; c) l'utilisation du territoire africain comme base de repli; d) l'Afrique comme camp d'entraînement pour terroristes et base de recrutement; et e) l'Afrique comme point de transit pour terroristes et centre de mobilisation de fonds pour d'autres activités illicites.

11. Bien que la vulnérabilité au terrorisme varie d'une sous-région à l'autre et quelque fois dans une même sous-région, il a été noté que la plupart des pays africains partagent un certain nombre de vulnérabilités et sont confrontés à des défis similaires lorsqu'ils cherchent à développer et à mettre en œuvre des stratégies pour faire face à la menace.

12. Par exemple, la faiblesse physique, économique, politique et institutionnelle sur une grande partie du continent rendent plusieurs pays vulnérables à l'infiltration terroriste, au recrutement et à la radicalisation violente. À cet égard, un certain nombre de participants se sont référés aux longues étendues frontalières poreuses, éloignées et qui ne sont ni surveillées ni contrôlées et qui facilitent des migrations clandestines ainsi que le trafic de drogues, d'armes et d'êtres humains. Ces larges espaces d'Afrique qui ne sont pas administrés et où la présence de l'État est quasiment inexistante fournissent un environnement qui génère des revenus et l'établissement de camps d'entraînement qui aident à appuyer les activités terroristes.

13. En outre, en dépit de la nature transnationale de plusieurs menaces terroristes et autres dangers sur le continent, les participants ont noté combien la coopération juridique transfrontière et anti-terroriste, y compris la surveillance des frontières et le partage des informations demeuraient inadéquats dans la plus grande partie de l'Afrique et exigeaient attention urgente.

14. En outre, en dépit des efforts en cours des acteurs au niveau bilatéral et multilatéral pour fournir une assistance dans le domaine de la construction des capacités contre terroristes, il a été souligné que des limites significatives existent aux niveaux institutionnel et opérationnel pour faire face non seulement au terrorisme mais à d'autres défis sécuritaires en Afrique. Dans plusieurs parties du continent, il manque un système de justice pénale efficace et des institutions démocratiques qui sont essentiels non seulement pour combattre le terrorisme mais aussi le crime et la prostitution, améliorer la gouvernance, faire face aux conflits intérieurs et extérieurs et améliorer le niveau de vie de ceux qui vivent dans des communautés vulnérables.

15. On a fait valoir qu'avec la rhétorique de la fin de « la guerre globale contre la terreur », les gouvernements africains découvriront que l'espace pour s'engager dans des activités contre-terroristes extrajudiciaires comme le transfèrement d'un détenu dans un pays tiers, s'amenuisera. Ce fait montre avec force la nécessité de renforcer les capacités de la justice pénale nationale afin de permettre aux gouvernements de combattre le terrorisme dans le cadre de la loi. Il a été noté que les services africains de renseignement jouent un rôle de plus en plus important pour faire échec au terrorisme, mais souvent sans disposer des mécanismes qui obligeraient ces services à être responsables de leur action. En conséquence, les mécanismes de contrôle devraient être renforcés et de nouveaux pourraient être créés si c'est nécessaire.

16. Il a été souligné qu'une attention inadéquate à la menace du terrorisme et une prise de conscience insuffisante de la culture de la violence en tant que norme avaient contribué à rendre le continent plus vulnérable au terrorisme. L'information limitée que les gouvernements africains ont diffusé sur la vulnérabilité aux menaces terroristes et l'impact potentiel d'une attaque terroriste ont exacerbé le problème.

17. Au cours de la réunion du Groupe d'Experts, les participants ont mis en évidence le rôle important que pourraient jouer les media et la société civile pour aider les États africains à accroître la prise de conscience des menaces et les conséquences d'une attaque des communautés locales. Ils ont également attiré l'attention sur le développement des priorités et le renforcement de l'appui public à l'action que peuvent mener les gouvernements pour faire appliquer les règles du droit sans nuire au travail de la société civile.

18. Il a été souligné que la tendance de la plupart des gouvernements africains à considérer que le contre-terrorisme relève de la seule responsabilité gouvernementale et que la sensibilité exacerbée des forces de sécurité qui considèrent que tout ce qui touche le terrorisme est confidentiel ont sérieusement limité le flux des informations vers les médias et la société civile. Cette attitude a inhibé les possibilités du gouvernement de bien appréhender les menaces et les vulnérabilités du continent.

19. Les participants ont reconnu qu'il était important que les médias soient plus engagés dans les questions du contre-terrorisme mais ont souligné la nécessité de développer des médias plus professionnels et plus responsables en Afrique. Certains considèrent que ces conditions sont un préalable à la décision de leur permettre d'avoir accès à des informations relatives aux menaces terroristes et aux initiatives contre-terroristes. À cette fin, il a été suggéré que les Nations Unies et l'Union africaine contribuent au développement d'un code de conduite pour les médias dans le contexte de la communication sur des questions relatives au terrorisme et au contre-terrorisme.

20. En ce qui concerne la société civile, il a été noté qu'en plus du flux limité d'informations entre les gouvernements et les groupes de la société civile, l'espace de manœuvre reconnu à ces derniers varie d'un pays à l'autre. Les participants reconnaissent que les possibilités pour la société civile d'agir dans certains pays du continent sont fortement limitées par les gouvernements, avec les mesures de contre-terrorisme qui sont utilisées à certaines occasions pour justifier la répression par l'État de groupes de la société civile, notamment des communautés marginalisées.

21. De façon générale, les participants ont mis en évidence le rôle critique que la société civile peut jouer en attirant l'attention sur les menaces et les conséquences du terrorisme et en construisant des capacités contre-terroristes. Concernant ces capacités, le travail important qui est mené sur le continent par l'Institut sur les études de sécurité, souvent en partenariat avec des organes intergouvernementaux a été mentionné. Il a été souligné qu'une implication plus grande de la société civile dans les initiatives contre-terroristes est importante pour assurer une approche ascendante pour répondre à cette menace (par exemple une approche conduite par des acteurs et selon des perspectives locales et sous régionales). Dans ce contexte, les participants ont souligné le rôle important que l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les Nations Unies peuvent jouer en aidant les groupes de la société civile de tout le continent à s'engager. En ce qui concerne les efforts des Nations Unies pour impliquer la société civile dans leurs travaux qui visent à apporter des réponses aux problèmes globaux, il a été noté que l'organisation mondiale avait parcouru un long chemin mais qu'elle devait avancer néanmoins avec prudence lorsqu'elle se réfère à la relation entre la société civile et l'État dans une organisation comme l'ONU dont la composition est large et diverse.

22. Il a été également noté qu'il est difficile de mobiliser l'appui public à des politiques contre-terroristes en Afrique dans des pays où des gouvernements montrent très peu de respect pour les droits de l'homme et la règle du droit, comme on le constate couramment sur tout le continent. Les participants ont noté qu'à la suite des attaques du 11 septembre 2001, un certain nombre d'États africains, souvent sous la pression des occidentaux et du Conseil de sécurité, ont adopté des législations contre le terrorisme qui ne sont pas conformes avec les normes internationales des droits de l'homme. Aussi les participants se sont-ils mis d'accord

sur la nécessité de consacrer davantage d'attention à la recherche d'une approche basée sur les droits humains pour lutter contre le terrorisme sur le continent. À cet égard, il a été noté que l'Union africaine déploie des efforts pour incorporer les droits de l'homme dans les stratégies anti-terroristes. L'organisation régionale travaille par exemple sur un document portant sur les droits de l'homme et le contre-terrorisme en coopération avec le Bureau du Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et a le projet d'organiser un atelier de travail sur ce sujet en décembre 2009.

23. Il a été également souligné qu'après les progrès considérables accomplis dans les années 1990, et au début de la présente décennie, la démocratie et la bonne gouvernance sont en déclin dans plusieurs parties du continent. Il a été noté en particulier que certains pays qui étaient au premier rang de la lutte contre le terrorisme assistent actuellement à une régression de la démocratie.

24. Concernant la réponse africaine au terrorisme, les participants ont noté que des gouvernements africains en dépit du déficit de capacités dans plusieurs domaines ont pris des mesures pour combattre et prévenir les menaces à cet égard. Il n'est pas étonnant toutefois qu'à cause des priorités urgentes dans tout le continent et les ressources limitées disponibles, seuls quelques uns ont développé et mis en œuvre une série de mesures globales.

25. Quand on considère la réponse du continent au terrorisme, ont souligné les participants, on est obligé de reconnaître que le terrorisme n'a pas commencé le 11 septembre 2001. L'adoption rapide en 1999 de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en réponse aux attaques d'Al Qaïda sur le continent en août 1998 témoigne de ce fait. Les participants ont encore noté que cet acte politique significatif au niveau de l'OUA n'avait pas été suivi d'une mise en œuvre nécessaire au niveau national.

26. Il a été souligné que ce n'est qu'après les événements du 11 septembre quand les réalités concernant la sécurité ont changé et que les États-Unis sont devenus de plus en plus inquiets que l'Afrique ne devienne une base de recrutement pour des opérations terroristes et pour des attaques contre eux et leurs alliés et que le Conseil de sécurité a demandé à tous les États d'adopter des mesures contre-terroristes plus énergiques que l'on a commencé à voir un mouvement ascendant d'initiatives nationales contre-terroristes sur tout le continent.

27. Cette situation a amené l'Union africaine à convoquer une réunion de haut niveau sur le terrorisme en septembre 2002 pour examiner les mesures à prendre pour : a) renforcer les efforts contre-terroristes dans le cas où la Convention de 1999 ne fournirait pas un cadre suffisant pour combattre le terrorisme; b) accélérer la mise en application de cette Convention moribonde; et c) répondre aux obligations imposées sur tous les États africains et autres par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1373 (2001). Ces discussions ont conduit à l'adoption de deux instruments contre-terroristes de l'Union africaine : le Plan d'action de 2002 et le Protocole de 2004.

28. Il a été noté que la mise en œuvre nationale du cadre de l'Union africaine est restée irrégulière. Bien que le cadre existant ait fait l'objet d'un document écrit, il a été souligné qu'il était difficile d'amener tous les États membres de l'Union africaine à faire du contre-terrorisme une priorité à cause des différentes perceptions de la menace et les autres défis auxquels font face les pays. Les participants ont souligné la nécessité d'accorder plus d'attention à la prise de conscience croissante

de la menace du terrorisme, qui en fait existe, malgré la perception qu'elle était faible sur tout le continent africain.

29. Les participants ont noté la signification du Plan d'action de 2002 de l'Union africaine qui prévoit le rôle important que l'Union africaine jouera dans l'amélioration du partage de l'information sur le contre-terrorisme, la coopération et la coordination entre ses membres, les communautés économiques régionales et les Nations Unies afin d'attirer l'attention sur la menace terroriste en Afrique et aider les États à avoir accès à l'assistance pour construire les capacités nécessaires.

30. L'attention a été accordée à d'autres institutions de l'Union africaine qui peuvent jouer un rôle significatif en accélérant la mise en œuvre du cadre de l'Union africaine et la Stratégie des Nations Unies, ce qui inclut le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, le Système d'alerte avancée, le Groupe des sages et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Les participants ont estimé que deux mécanismes de l'Union africaine méritent une attention spéciale : le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs avec la Propriété africaine et la gouvernance améliorée au cœur de ces organes.

31. Les participants ont examiné quelques-uns des défis qui se posent à l'Union africaine alors qu'elle cherche à mettre en œuvre ses mandats contre-terroristes sur le plan du continent. Ils ont également souligné l'importance de développer des programmes sous-régionaux complémentaires qui s'adaptent aux besoins, priorités et aux réalités des pays de chaque sous-région où une perception commune de la menace peut être facilement décelée.

32. Abordant le rôle des communautés économiques régionales en particulier qui ont été créées pour apporter des réponses aux questions économiques et de développement, les participants ont noté que la plupart devront développer des cadres et/ou des programmes concrets pour répondre à la menace terroriste. Plusieurs ont dû affronter au niveau pratique le débat qui s'est engagé après le 11 septembre 2001 sur le point de savoir si le terrorisme constitue une menace sérieuse de la même échelle que la pauvreté, la crise de la santé et les conflits internes et dans quelle mesure les ressources limitées des communautés devront-elles être allouées à la lutte contre le terrorisme. Les participants ont noté que l'Autorité intergouvernementale sur le développement (AIGD), le Programme de construction des capacités contre le terrorisme (ICPAT) constituent des exceptions notables à la réticence générale des communautés économiques régionales à prendre à bras le corps les questions du contre-terrorisme et qu'il y a également des évolutions prometteuses qui viennent de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

33. Les participants ont souligné l'importance d'encourager les communautés économiques régionales à communiquer au siège des Nations Unies, les faiblesses, les besoins et les priorités de leurs États membres et de la sous-région en tant qu'entité globale. Les efforts de l'ICPAT pour discuter avec des responsables du contre-terrorisme au siège des Nations Unies ont été salués car ces interactions sont importantes pour s'assurer que les efforts des Nations Unies pour surveiller et soutenir l'application des mandats contre-terroristes ne sont pas un exercice autoritaire mis en œuvre et dicté par le siège des Nations Unies mais qu'ils reflètent de manière adéquate le consensus du continent et de ses diverses sous-régions.

34. En discutant du rôle des Nations Unies, il a été noté que l'organe mondial a un rôle central à jouer pour prévenir et combattre le terrorisme en Afrique. Avec le déficit des capacités et les vulnérabilités de plusieurs pays africains, chacune des parties du système des Nations Unies a une importante contribution à apporter. Ces différentes parties incluent à la fois les organes traditionnels du contre terrorisme, comme ceux établis sous les auspices du Conseil de sécurité, en particulier le Comité du contre terrorisme et sa Direction exécutive, la Branche de la prévention du terrorisme du Bureau des Nations Unies sur les stupéfiants et le crime et des entités qui ne sont pas traditionnellement associées, comme le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNESCO. Ces entités et d'autres acteurs des Nations Unies sont membres du Groupe de travail pour la mise en œuvre du contre terrorisme qui réunit 24 entités du système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, les fonds et les programmes et sont chargés de l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les différents organes des Nations Unies dans le domaine du contre terrorisme.

35. L'importance d'un engagement coordonné, stratégique et durable par différentes parties du système des Nations Unies avec les États, l'Union africaine et les communautés économiques régionales et d'autres initiatives sous-régionales, ainsi qu'avec la société civile a été soulignée comme étant d'une importance considérable pour aider le continent à renforcer ses capacités contre – terroristes en vue de l'application de la stratégie des Nations Unies et le cadre anti- terroriste de l'Union africaine.

36. Un certain nombre de moyens pour renforcer l'efficacité de l'engagement en Afrique a été noté. Par exemple :

a) Les acteurs des Nations Unies devraient accroître leur connaissance des situations socioculturelles, économiques et politiques particulières sur le terrain lorsqu'ils doivent s'engager avec les pays. Le contact peut être établi de différentes façons, y compris en plaçant à plein temps davantage d'experts contre-terroristes sur le terrain;

b) Des partenariats effectifs entre les Nations Unies et les parties prenantes régionales et sous-régionales sont nécessaires pour encourager l'achat local qui peut également aider à garantir que les programmes de construction des capacités des Nations Unies sont durables et qu'il existe des suivis appropriés;

c) Étant donné le nombre d'entités du Groupe de travail sur la mise en œuvre du contre-terrorisme, les contacts avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales doivent être efficaces et bien coordonnés, maximaliser les synergies et minimaliser les duplications pour ne pas donner un surcroît de charge à des bureaucraties qui sont déjà mises à rude épreuve;

d) Compte tenu des connotations politiques qui entourent le terme de « contre-terrorisme » dans plusieurs parties du continent (et dans certaines parties du système des Nations Unies), les Nations Unies devront faire très attention à leur façon d'élaborer leurs programmes relatifs au contre-terrorisme.

e) Étant donné les rapports entre les défis sécuritaires auxquels fait face la plus grande partie du continent, des réponses holistiques devront être développées sur le plan national, sous régional et régional.

f) Vu les capacités limitées d'absorption qui existent à l'intérieur du gouvernement africain, une approche intégrée des Nations Unies du continent est essentielle.

g) Il est nécessaire qu'il y ait un plus grand engagement du PNUD sur le terrain pour améliorer davantage les capacités du système des Nations Unies à promouvoir l'application au niveau local de la Stratégie des Nations Unies et autres cadres anti-terroristes plus importants comme le Plan d'action de l'Union africaine.

37. Les participants ont noté que la seule exception à la réticence générale du PNUD à s'engager dans ce domaine est le projet financé par le Danemark au Kenya que le PNUD est en train de mettre en œuvre en coopération avec le Bureau des Nations Unies sur les stupéfiants et le crime et le Centre national kenyan contre le terrorisme qui dépend du Bureau du Président. Le projet a été élaboré entre autres pour aider et promouvoir une mise en œuvre effective de la législation nationale contre-terroriste qui protège les droits de l'homme et attire davantage l'attention parmi le public en général sur les raisons qui la rendent nécessaire. Les participants ont cité le projet kenyan comme une pratique qui devrait être imitée dans d'autres pays africains.

38. Dans le contexte des efforts croissants du système des Nations Unies pour améliorer la cohérence et l'efficacité au niveau de pays et accroître les activités communes des Nations Unies, il a été proposé que le PNUD et d'autres acteurs pertinents des Nations Unies ainsi que des donateurs incluent des projets de construction des capacités parmi les projets qui peuvent être financés par des fonds spéciaux de donateurs multiples que le PNUD est souvent invité à administrer.

39. Reconnaisant la réticence générale du PNUD à prendre part à des questions de contre-terrorisme, les participants ont souligné que l'objectif n'est pas de transformer le PNUD en un acteur contre-terroriste ou d'examiner le développement à travers des lentilles antiterroristes. Au contraire, c'est l'approche opposée qui devrait être adoptée, les efforts pour combattre le terrorisme en Afrique devraient être vus plus souvent à travers le développement, la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté (qui sont tous les priorités les plus élevées du continent); et l'intervention du PNUD dans les bénéfices du contre-terrorisme devraient être vus comme le résultat de son travail dans ces domaines. À cet égard, il a été noté que l'abandon de la rhétorique sur la « guerre globale contre la terreur » rend plus facile le changement de posture du PNUD sur ces questions et sa participation au débat contre-terroriste.

40. Il a été suggéré que la construction de pare-feu entre le développement et la sécurité dans les institutions, que ce soit au niveau global, continental ou sous régional peut à la fin nuire aux efforts d'introduire davantage de perspective africaine dans les programmes et initiatives anti-terroristes des Nations Unies et favoriser l'appui du public aux efforts pour prévenir et combattre le terrorisme sur le continent.

41. Sur la question de la signification potentielle pour le continent de la Stratégie des Nations Unies, les participants ont noté que celle-ci offre aux États africains un moyen d'élargir leurs propres approches du contre-terrorisme, y compris la participation d'un grand nombre de parties prenantes. Le défi consistant à traduire les engagements écrits des diplomates à New York en action sur le terrain de manière à ce qu'ils aient une signification pour chaque sous-région a été souligné. Les participants ont affirmé que le meilleur moyen d'amener les parties prenantes

sous-régionales et locales à contribuer davantage est de continuer à attirer l'attention nécessaire sur la stratégie des Nations Unies sur le continent parmi un grand nombre de parties prenantes. Il a été noté qu'à l'exception des Ministères des affaires étrangères, il existe un manque de sensibilisation et de compréhension de cet impératif dans les capitales africaines. Il a été recommandé que davantage d'efforts soient exigés pour diffuser des informations à propos de la Stratégie en dehors des Ministères des affaires étrangères et mobiliser les experts du contre – terrorisme, la société civile et le secteur privé.

42. Les participants sont convenus que les efforts pour informer devraient venir de plusieurs directions : les Nations Unies et les États Membres, l'Union africaine et les organes sous-régionaux pertinents sur tout le continent. Il a été noté qu'une partie de cet effort devrait inclure la mise en évidence de l'aspect multidimensionnel du contre-terrorisme qui inclut les questions de développement et de gouvernance reflétées dans la stratégie globale contre le terrorisme des Nations Unies et les bénéfices qui seront tirés de l'intégration des voix africaines dans les efforts pour appliquer le cadre général.

43. Les participants ont estimé que les Nations Unies ont besoin de recourir davantage à ceux qui sont aux prises avec le terrorisme, comme les procureurs, les juges et d'autres responsables officiels chargés de faire appliquer la loi ainsi que le acteurs non traditionnels, aussi bien ceux qui sont à l'intérieur du gouvernement (par ex. : responsables des services de santé, de l'éducation et des services sociaux) que ceux des organes intergouvernementaux et de la société civile. Ce qui comprend la mise en œuvre sur le terrain des initiatives de sensibilisation réunissant l'Union africaine, les organes sous-régionaux et la société civile. Il a été suggéré que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, grâce ses relations avec les parties prenantes africaines et en coopération avec le Groupe de travail sur la mise en œuvre du contre-terrorisme devienne un intermédiaire entre les Nations Unies et le continent sur les questions relatives à la stratégie. En outre, il a été recommandé que Bureau ait des réunions d'information de façon périodique avec les représentants permanents africains à New York sur l'évolution du contre-terrorisme sur le continent afin d'aider à garantir que les délégations africaines sont tenues à jour sur la diversité des programmes et des activités sur le continent.

44. Il a été recommandé que l'exemple de l'Afrique du sud en novembre 2008 quand elle a réuni plus de deux douzaines de départements et d'agences pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie au niveau national soit imité par d'autres États africains en coopération avec, entre autres, le Groupe de travail. Cette réunion a permis d'assurer que toutes les agences et départements pertinents ont été informés de la Stratégie. Il a été noté qu'une réunion de suivi s'est tenue en novembre 2009 dans le but de développer un plan national de mise en œuvre. En outre, les participants ont suggéré que le cas échéant le Groupe de travail, en coopération avec la communauté économique régionale pertinente ou le bureau sur le terrain des Nations Unies, pourrait organiser des réunions sous-régionales des multi parties prenantes en tant que moyen d'obtenir une meilleure compréhension de la perception de la menace, des faiblesses, des initiatives en cours, des besoins de capacité et des priorités de la sous- région.

### **III. Session 2 : Description de la réponse africaine au terrorisme**

45. Avant de s'appesantir sur la réponse africaine au terrorisme, les participants ont discuté du champ du terrorisme et d'autres défis à la sécurité sur le continent. Parmi les défis abordés, il y a eu la question de la présence de groupes liés à Al-Qaida au Maghreb et au Sahel, les liens entre ces groupes, l'augmentation du trafic de drogues dans le Sahel et de la piraterie maritime le long des côtes de la Somalie et dans le golfe de Guinée et banqueroute de l'État somalien. Il a été noté qu'alors que la perception de cette menace était élevée en Afrique du Nord et dans la corne de l'Afrique et augmentait en Afrique de l'Ouest, elle était restée limitée en Afrique centrale et en Afrique australe.

46. La discussion a alors porté sur la réponse de l'Union africaine et une attention particulière a été accordée au cadre contre-terroriste et à ACSRT. En ce qui concerne la Convention de l'OUA de 1999, il a été noté que 39 des 53 États membres de l'Union africaine ont ratifié l'instrument et que seuls 10 États ont ratifié le Protocole de 2004. Les participants ont remarqué que le Plan d'action de 2002 était un document stratégique qui définissait un large champ des activités et en vertu duquel les États membres de l'Union africaine étaient convenus de lutter contre le terrorisme. Il avait été souligné qu'à l'instar de la Stratégie des Nations Unies, cet instrument de l'Union africaine reconnaissait l'importance de l'élimination de la pauvreté et de la marginalisation comme moyen de prévenir le terrorisme.

47. Les participants ont examiné le rôle de ACSRT et les efforts du Groupe de la prévention et de l'alerte avancée pour travailler avec les responsables de la coordination dans les États membres de l'Union africaine et dans les communautés économiques régionales qui sont respectivement au nombre de 43 et de 7. En ce qui concerne les points focaux nationaux, il a été noté que le nombre élevé reflète le désir des membres de l'Union africaine d'échanger des informations sur les menaces terroristes sur le continent.

48. ACSRT a proposé que chaque État membre de l'Union africaine mette sur pied un groupe de coordination du contre-terrorisme réunissant les représentants des ministères pertinents et nomme quelqu'un de ce groupe pour faire la liaison avec ACSRT selon la question. Il a été souligné que le point focal au lieu d'être une personne pourrait être un groupe de coordination de chaque gouvernement national.

49. En plus de l'extension du réseau des points focaux, les participants ont examiné les efforts de ACSRT pour développer une base de données confidentielles qui pourrait contenir des informations soumises par les points focaux sur les menaces et les tendances terroristes ainsi que sur les noms des terroristes et des groupes terroristes ainsi que sur les sources de financement sur le continent. L'information sera ensuite analysée et vérifiée par le personnel de ACSRT pour déterminer si elle mérite d'être incluse dans la base de données. L'Union européenne a fourni à ACSRT 1 million d'euros pour créer la base de données à laquelle auront accès les points focaux.

50. En plus de la base de données mentionnée plus haut, il a été annoncé que ACSRT est en train de développer une banque de données d'experts africains sur le terrorisme sur le continent qui permettra aux membres de l'Union africaine de tirer

profit beaucoup plus rapidement partie des expériences des autres pays. Les deux bases de donnée devraient être opérationnelles en 2010.

51. Les participants ont également examiné la série des programmes relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies examinés par ACSRT. Ils incluent des ateliers de travail pour des responsables nationaux sur le continent dans des domaines comme le financement du terrorisme; l'utilisation à mauvais escient d'Internet pour des objectifs terroristes; la protection de cibles vulnérables en Afrique; et le développement de compétence technique dans le domaine de la détection et de la neutralisation des explosifs. Les ateliers de travail portent sur la sensibilisation des États membres de l'Union africaine à des aspects particuliers de la menace sur le continent afin de leur fournir l'élan pour développer et mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour la contrer et la prévenir.

52. Bien que ACSRT soit devenu extrêmement actif au cours des dernières années, son action n'est pas suffisamment connue à cause du développement insuffisant de son site Internet et les capacités limitées de ses informations. ACSRT devrait, croit-on, se concentrer davantage sur le partage des informations avec les parties prenantes africaines et des Nations Unies et les organisations intéressées de la société civile, y compris en mettant davantage d'informations en anglais et en français sur son site Internet.

53. Certains ont souligné avec préoccupation qu'étant donné les ressources financières et humaines limitées de ACSRT et le fait qu'il soit nécessaire qu'il établisse des contacts avec tous les membres de l'Union africaine, son efficacité peut être renforcée en se concentrant sur un nombre limité de questions mais de manière durable et en collaborant plus étroitement avec les Nations Unies et les autres partenaires. Il lui a été suggéré de développer et d'approcher les donateurs potentiels avec un programme multi annuel portant uniquement sur quelques questions pratiques, et de préférence sur celles qui n'ont pas fait l'objet d'un examen des communautés économiques régionales, d'autres organes sous-régionaux ou les Nations Unies. C'est ce que ACSRT a l'intention de faire pendant la période 2010-2013.

54. Les participants ont pris note de la diversité des programmes et des activités contre-terroristes qui sont mis en œuvre sur le continent par un grand nombre d'organes des Nations Unies et d'institutions africaines. Toutefois, il a été noté qu'il faudrait un effort durable et soutenu des Nations Unies pour approcher un large nombre de parties prenantes africaines de manière cohérente pour le développement d'un programme qui : a) souligne les défis uniques de l'Afrique et son rôle dans la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies et b) établit les priorités contre-terroristes et les besoins pour l'Afrique conduits par les apports des parties prenantes africaines. Les participants ont suggéré que le Groupe de travail sur la mise en œuvre du contre-terrorisme, en coopération avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, organise une conférence en Afrique qui réunirait les parties prenantes des Nations Unies et de l'Afrique ainsi que les pays partenaires intéressés, pour se mettre d'accord sur les priorités africaines et les besoins et sur une division du travail entre les Nations Unies et les institutions africaines, ainsi que les pays partenaires afin de leur apporter une réponse.

#### **IV. Session 3 : Promotion des approches régionales et sous-régionales holistiques pour prévenir et combattre le terrorisme international et autres activités criminelles**

55. Les participants ont souligné que pour maximaliser l'impact en Afrique de la Stratégie globale des Nations Unies, des efforts pour renforcer sa mise en œuvre doivent refléter une approche ascendante plutôt que d'être dictés par l'ONU à New York ou à Vienne. Une participation plus grande des sous-régions, y compris des acteurs comme les communautés économiques régionales constitue un des moyens pour assurer une telle approche. Il a été également suggéré qu'un des éléments important de cette approche pourrait être des activités de construction durable qui couvriraient un éventail de questions de la Stratégie. Pour que ces activités soient durables toutefois, une plus grande attention doit être accordée au développement de la compétence demandée sur le plan sous régional, national et local.

56. En ce qui concerne les organes sous-régionaux, comme les communautés économiques régionales, les participants ont noté qu'elles n'ont proposé aucune directive claire concernant le type de programmes elles devraient élaborer pour appuyer les efforts anti-terroristes de leurs membres. Les participants ont estimé que le Groupe de travail de la mise en œuvre contre-terroriste devrait proposer des directives et tirer partie de quelques-unes des bonnes pratiques qui ont été jusqu'à présent développées par quelques-uns des organes sous régionaux du continent. Il a été souligné toutefois que les modèles pour la coopération contre-terroriste sous régionale qui ont donné des résultats dans certaines parties de l'Afrique pourraient ne pas fonctionner dans d'autres parties étant donné les perceptions de la menace et des réalités politiques sur le continent. Les participants ont remarqué que les efforts pour développer des mécanismes sous- régionaux devraient être déployés par étape et viser à construire et maintenir l'appui politique des parties prenantes principales tout au cours du processus.

57. Les participants ont reconnu qu'un grand nombre de communautés économiques régionales qui faisaient face à des contraintes financières et à des menaces que leurs membres estimaient plus urgentes que le terrorisme n'ont pas encore développé un cadre anti- terroriste ou mis en œuvre des activités dans ce domaine.

58. Toutefois, une exception notable est ICPAT qui représente une approche innovante pour le développement d'un mécanisme contre-terroriste efficace sur le continent. ICPAT est financé par les Européens et d'autres donateurs et est administré par une organisation africaine qui a de l'expérience dans le domaine de la recherche et le fonctionnement des réseaux dans le domaine de la sécurité (Institut pour les études de sécurité). Il a réussi à vaincre les limites en ce qui concerne les ressources humaines et financières qui ont handicapé d'autres parties de IGAD, des communautés économiques régionales et l'Union africaine et également le manque d'appui politique qui lui auraient permis d'améliorer la coopération sous-régionale entre ses membres dans le domaine de la sécurité.

59. Ce programme de construction des capacités porte principalement sur des mesures de construction de la confiance et des capacités dans la région de IGAD, et travaillé étroitement avec des partenaires sur le plan continental et global. Son travail porte principalement sur cinq domaines : a) amélioration des mesures

judiciaires; b) promotion d'une plus grande coordination inter agences sur le contre-terrorisme à l'intérieur des États individuels de IGAD; c) amélioration des capacités de gestion des frontières; d) formation et partage des informations et des meilleures pratiques; et e) promotion de la coopération stratégique. Il a été noté que ICPAT a mis en œuvre des initiatives de construction de capacités spécifiques dans chacun de ces domaines et certaines fois en partenariat avec la branche de la Prévention du terrorisme du Bureau des Nations Unies sur les stupéfiants et le crime et l'Organisation de la coopération des chefs de police de l'Afrique orientale avec la contribution d'institutions comme l'Organisation internationale de la migration et le Commonwealth ainsi que des experts gouvernementaux et non gouvernementaux de la sous-région.

60. Les participants ont souligné certains aspects du travail de ICPAT qui lui ont permis d'écarter le contre-terrorisme des politiques dans une sous – région sensible et de développer un programme efficace et respecté. Ces aspects incluent : a) le partenariat entre IGAD et l'organisation de la société civile (Institut pour des études de sécurité) qui donne à ICPAT la souplesse qu'il n'aurait pas eu s'il était purement un organe intergouvernemental; b) l'approche ascendante de ICPAT, grâce à laquelle les consultations avec les membres individuels de IGAD sont entreprises comme élément principal du programme de développement; c) l'aptitude de IGAD à agir comme un intermédiaire entre les niveaux global et continental et la sous – région qui lui permet de partager avec ses membres les pratiques les mieux appropriées et la compétence de l'extérieur; d) son aptitude à discuter directement avec les experts et les agents d'exécution sur le terrain plutôt qu'avec les ministères des affaires étrangères; e) ses efforts efficaces pour intéresser la société civile dont les membres sont souvent impliqués dans des ateliers ICPAT et les éléments de recherche de son travail; f) son approche globale qui inclut la prise de conscience accrue, la construction des capacités; et l'appui à la mise en œuvre; et g) le fait que les membres de IGAD ont le sentiment que ICPAT leur appartient plutôt que d'être imposé de l'extérieur de la sous-région.

61. Les participants ont estimé que si les chefs d'États dans cette sous-région hautement sensible de IGAD peuvent accepter de créer ICPAT, il y a l'espoir qu'au moins certains aspects du programme pourront être repris dans d'autres parties de l'Afrique où les questions de sécurité ne sont pas aussi sensibles politiquement.

62. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été la deuxième communauté économique régionale à recevoir une attention considérable durant la réunion du Groupe d'experts. Les participants ont mis en évidence les faiblesses significatives de la sécurité et les défis de l'Afrique de l'Ouest qui incluent la prévalence des armes légères et des armes de poing, l'instabilité, les guerres civiles, la coopération croissante entre les trafiquants de stupéfiants et les acteurs liés à Al-Qaida et l'absence de cadre juridique nécessaire dans plusieurs pays de la CEDEAO et au niveau sous-régional pour affronter le terrorisme et faciliter la coopération transfrontière nécessaire. Il a été noté toutefois que les contraintes financières et humaines de la CEDEAO et le fait que tous les États membres de cette communauté ne considèrent pas que le terrorisme soit une priorité ont limité sa capacité à développer un cadre sous-régional.

63. Il a été souligné toutefois qu'un certain nombre d'États de l'Afrique de l'Ouest avaient pris des mesures importantes pour renforcer leurs capacités de prévention et de lutte contre le terrorisme en reconnaissant que les faiblesses face au terrorisme et la menace qu'il constitue étaient réels. Les participants ont noté que ACSRT et la

Direction générale contre le terrorisme avaient travaillé avec un certain nombre de pays de la sous-région, souvent sur une base individuelle sur toute une gamme de questions relatives au contre-terrorisme mais qu'un partenaire sous-régional efficace et dévoué était nécessaire pour leur permettre de mener leur travail de manière effective. En outre, il a été indiqué que cette coopération entre les États de la sous-région n'était pas suffisante et qu'il y avait une nécessité réelle de développer un cadre sous-régional afin de stimuler et de faciliter une telle coopération.

64. Tout en reconnaissant en conséquence les contraintes politiques et financières de la CEDEAO, les participants ont souligné la nécessité pour cette communauté de développer un cadre multidimensionnel qui pourrait inclure le contre-terrorisme et stimuler une plus grande coopération entre les États sur ces questions. En outre, les participants ont souligné l'importance de la CEDEAO en tant que plateforme pour échanger des informations sur le terrorisme entre ses membres et pour faciliter la formation dans la construction des capacités à cet égard.

65. Il a été souligné qu'en dépit du fait que les communautés économiques régionales aient été créées pour résoudre les problèmes économiques, un grand nombre d'entre elles s'intéressent aux questions de paix et de sécurité, parce que l'on croit dans une certaine mesure que la croissance économique dépend de la paix et de la stabilité. La CEDEAO par exemple a développé un cadre robuste de prévention des conflits et est intéressée toutes sortes d'autres questions liées à la sécurité. Ainsi les participants ont-ils estimé que toute initiative contre-terroriste devrait faire partie des programmes en cours de la CEDEAO. Cette approche de départ, a-t-il été suggéré, pourrait être importante dans une région dans laquelle la question du contre-terrorisme est tellement importante.

66. Une première étape vers le développement d'un programme de contre terrorisme consisterait pour la CEDEAO, en coopération peut être avec un groupe de réflexion africain, de faire une évaluation des menaces et des faiblesses auxquels la sous région est confrontée. Cette évaluation pourrait mettre en évidence pour les membres de la CEDEAO les liens entre le terrorisme et un certain nombre de défis sécuritaires auxquels la région est confrontée et comment une réponse cohérente est nécessaire pour protéger les intérêts de l'Afrique de l'ouest (à ceux des Occidentaux) contre le terrorisme.

67. De manière générale, les participants ont souligné qu'un des éléments principaux pour construire un appui sous régional contre des initiatives terrorisme est de placer le discours dans le contexte des questions qui ont la chance de résonner davantage que le terrorisme dans la sous région pertinente. Ces questions peuvent par exemple avoir trait à la règle du droit, la bonne gouvernance, la réforme de la justice pénale, la prévention des conflits et la construction de la paix.

68. En plus des contributions que peuvent apporter les communautés économiques régionales et dans certains cas ont apporté à l'élaboration d'une réponse sous régionale à la menace terroriste, les participants ont considéré que le travail des mécanismes sous-régionaux, y compris les organes régionaux du Groupe de travail de l'action financière (FATF) et les organisations des chefs de police. Ces organisations ont été créées dans quatre sous-régions africaines avec quatre bureaux sous-régionaux d'INTERPOL qui font office de secrétariats. Ces mécanismes sous régionaux qui sont basés sur la coopération pratique et des préoccupations partagées et qui bénéficient de leur relation étroite avec INTERPOL ainsi que de ses compétences et de ses ressources ont pu développer et mettre en œuvre une série de programmes pratiques relatifs au contre-terrorisme.

69. En ce qui concerne les organes régionaux du style FATF, les participants ont noté que trois d'entre eux comprennent des membres africains : le Groupe de travail d'Action financière du Moyen-Orient et d'Afrique du nord contre le blanchiment de l'argent en Afrique et le Groupe contre le blanchiment de l'argent en Afrique de l'Est en Afrique australe. Les défis auxquels font face les États africains pour respecter les normes internationales fixées par FATF pour répondre au blanchiment de l'argent et au financement du terrorisme alors que tant de pays africains ont leur économie en espèces ont été soulignés. Les participants ont concentré leur attention sur le Groupe contre le blanchiment de l'Afrique orientale et australe et analysé le rôle qu'il joue en évaluant le respect de ses membres des normes de FATF, ses études des typologies émergentes du financement terroriste en Afrique orientale et australe, et ses efforts pour prévoir et faciliter le transfert des techniques indispensables et l'aide à la construction des capacités pour ses membres.

70. Étant donné la variété des programmes contre-terroristes en cours impliquant les Nations Unies sur le continent, ACSRT ou les acteurs sous régionaux, ou une combinaison d'entre eux, les participants ont souligné le défi consistant à assurer une coordination effective entre les différents acteurs. Certains participants ont noté que chaque partie prenante semble vouloir travailler de façon indépendante sans attacher la moindre attention au travail des autres. On s'est demandé par exemple pourquoi il était nécessaire d'impliquer le ACSRT dans les questions du financement du terrorisme étant donné que les organes régionaux du style FATF, le Fonds monétaire international et d'autres acteurs travaillent de manière assidue dans ce domaine.

71. La nécessité de minimiser la répétition identique des efforts et de maximaliser les synergies parmi les parties prenantes est devenue encore plus importante dans un climat où les ressources disponibles pour ce genre de travail tendent à s'amenuiser à cause de la crise financière mondiale.

72. Les participants ont souligné la nécessité pour les institutions africaines de faire un meilleur travail de partage des informations et de publication de leur travail sur le continent au niveau des Nations Unies. Il a été suggéré par exemple qu'un mécanisme soit mis en place pour partager les meilleures pratiques régionales à la fois avec les autres sous-régions et avec le ACSRT. Il a été noté que ACSRT était en train de créer un portail Internet qui permettra à toutes les communautés économiques régionales de partager des informations. Il a été suggéré que la Direction générale du contre-terrorisme mette sur son site en ligne des informations concernant les meilleures pratiques et expériences sous-régionales.

73. Il a été souligné que l'organisation mondiale devrait surtout s'engager à s'assurer que les parties prenantes africaines soient tenues au courant de la large gamme des initiatives relatives à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies sur le continent. En outre, les participants ont indiqué le rôle que les Nations Unies pourraient jouer en développant un programme anti-terroriste cohérent pour l'Afrique. Un programme qui refléterait les besoins et les priorités de l'Afrique et aurait pour objectif de construire des compétences et des capacités locales. Une première mesure serait d'évaluer les initiatives contre-terroristes actuelles des Nations Unies, de l'Union africaine et sous-régionales, les lacunes existantes et les parties prenantes qui prendraient les devants pour les corriger. En outre, il a été suggéré que le Groupe de travail, en coopération avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, organise une réunion sur le continent pour réunir les acteurs pertinents au niveau global, continental et sous régional afin de faire cette

évaluation, développer ce programme et s'entendre sur une division du travail pour aller de l'avant. Cette réunion mettrait l'accent sur la nécessité de renforcer les partenariats existants et d'en construire de nouveaux parmi les acteurs mondiaux, continentaux et sous-régionaux.

74. Il a été noté qu'il y a suffisamment d'activités contre-terroristes en cours en Afrique pour créer une voix africaine mais certains participants considèrent qu'à cause du manque de coordination sur le continent et entre le continent et les Nations Unies, cette voix n'est pas entendue sur le plan mondial. Les participants ont exprimé l'espoir que la réunion proposée sera une étape importante vers l'amélioration de la situation actuelle.

75. Il a été également toutefois noté que pour une large part, les Nations Unies et les parties prenantes africaines qui avaient été auparavant impliquées dans le débat antiterroriste étaient des personnes qui travaillaient dans les activités liées à l'application de la loi, la surveillance des frontières et la lutte contre le financement du terrorisme. Pour que la voix africaine reflète l'importance que les Africains mettent à résoudre les problèmes qui conduisent à la propagation du terrorisme, les parties prenantes impliquées dans les efforts pour réduire la pauvreté et la marginalisation, améliorer la gouvernance, renforcer la règle du droit et combattre la corruption par exemple : la Banque mondiale, le PNUD, l'UNESCO, le NEPAD et le Mécanisme d'examen des pairs africains doivent faire partie des discussions. Les participants ont souligné que la Stratégie des Nations Unies a ouvert un espace de discussions du contre-terrorisme qui va au delà du concept étroit de l'application de la loi et autres questions relatives à la sécurité. Le défi est de trouver un moyen d'amener sur la table la non-sécurité liée aux parties prenantes.

## **V. Session 4 : contributions des Nations Unies, y compris la signification pour les Nations Unies de la stratégie globale contre-terroriste**

76. Les participants qui ont examiné et sont tombés d'accord sur la signification pour l'Afrique de la Stratégie mondiale contre-terroriste ont centré leurs discussions sur les contributions que peuvent apporter les Nations Unies pour mettre en œuvre la stratégie sur le continent. Les activités du Groupe de travail sur la mise en œuvre du terrorisme, de la Branche chargée de la prévention du terrorisme du Bureau des Nations Unies sur les stupéfiants et le crime et la Direction générale du Contre-terrorisme ont reçu la plus grande attention.

77. En ce qui concerne le Groupe de travail, il a été noté qu'un certain nombre de groupes de travail qui consistent en premier lieu en entités des Nations Unies mettent en œuvre des tâches qui sont importantes pour l'Afrique, y compris dans les domaines de protection de cibles vulnérables, contrant les appels au terrorisme et promouvant les droits de l'homme. Toutefois, son Groupe de travail sur l'assistance intégrée au contre – terrorisme a reçu la plus grande attention. En vertu de cette initiative, les pays intéressés ont reçu des offres d'assistance intégrée liées à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies. L'assistance est actuellement fournie à deux pays africains, Madagascar et Nigeria pour leur permettre d'identifier les besoins de capacité qui recoupent les quatre piliers de la stratégie; des efforts seront alors faits avec les Nations Unies et leurs partenaires extérieurs afin de trouver les moyens de répondre à ces besoins. Le Groupe de travail qui fait fond sur le travail

qu'effectuent les membres individuels du Groupe de travail comme la Direction générale du contre-terrorisme offre aux pays l'appui intégré des Nations Unies pour la mise en œuvre de la stratégie au niveau national.

78. Les participants ont également discuté du travail que la Branche de Prévention du terrorisme a effectué sur tout le continent depuis le lancement de son projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme en janvier 2003. Grâce à une aide bilatérale sur mesure et des ateliers régionaux et sous régionaux, la Branche a apporté une assistance technique contre le terrorisme à tous les pays du continent. Son travail a porté sur la ratification et la mise en œuvre de 16 instruments universels contre le terrorisme, souvent en partenariat avec d'autres acteurs des Nations Unies, ACSRT et organes sous régionaux. Il a été noté que la Branche a organisé 30 ateliers de cette nature et formé 1860 responsables africains de justice pénale depuis 2003. Il a été souligné que sa présence permanente dans les bureaux sur le terrain du Bureau des Nations Unies sur les stupéfiants et le crime à Nairobi, Dakar, Johannesburg et le Caire lui a permis de comprendre le contexte politique local dans lequel elle travaille et d'engager un suivi durable à la fin des différents ateliers.

79. Parmi les résultats de la Branche de prévention du terrorisme, il est nécessaire de noter le rôle qu'elle joue dans l'organisation de la conférence annuelle des ministres de la justice des pays francophones. Lors de la plus récente de ces réunions, les ministres ont adopté une convention sur l'assistance juridique mutuelle et l'extradition contre le terrorisme. La convention a été signée par 14 pays africains et est le premier instrument régional adopté en Afrique. La Branche a également joué un rôle important dans l'organisation des réunions des ministres IGAD de la justice et a contribué à l'élaboration des conventions IGAD sur l'assistance juridique mutuelle et l'extradition dans des cas de terrorisme qui ont été approuvés par le Conseil des ministres de IGAD en avril 2009.

80. Il a été souligné que parce que le terrorisme en Afrique est souvent lié à d'autres activités transnationales criminelles, les États ont besoin d'être juridiquement équipés et avoir suffisamment de ressources pour faire face non seulement au terrorisme mais également au trafic des stupéfiants, des armes et des personnes, la piraterie et le blanchiment d'argent. Aussi, est-il important que ceux qui sont chargés du contre terrorisme travaillent de concert avec les responsables nationaux dans des domaines connexes pour élaborer des programmes consolidés qui aideront les pays à développer leurs capacités en matière de justice pénale afin de répondre à un ensemble de menaces transnationales liées à la sécurité.

81. Les participants ont également examiné certains des défis auxquels fait face la Branche de la Prévention du terrorisme sur le continent en cherchant à mettre en œuvre son mandat. Parmi ces défis il faut inclure : a) l'absence dans plusieurs pays des cadres juridiques nécessaires contre le terrorisme pour faciliter la coopération internationale en matière transfrontière et autre; b) le manque de communication entre les départements qui a souvent empêché le partage des informations concernant les instruments juridiques universels; c) la disponibilité limitée de compétence spécialisée au niveau national sur la façon de faire face aux questions de sécurité transversales; et d) le manque de ressources humaines au niveau transversal allouées aux questions relatives à la coopération juridique internationale en matière de terrorisme qui peut signifier un manque de volonté politique.

82. En ce qui concerne la Direction générale contre le terrorisme, son engagement actif auprès des États africains par une variété de moyens y compris 11 visites sur le

terrain a été noté. Il a été souligné que pour chaque pays du continent, le personnel de la Direction générale au siège a préparé une évaluation préliminaire de mise en œuvre qui a tiré partie des efforts nationaux pour appliquer les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005). La Direction générale utilise ces évaluations qui sont mises à jour sur la base des informations reçues des États membres pour engager un dialogue avec les pays d'Afrique et au-delà. Il a été mentionné toutefois que la Direction générale a des difficultés pour obtenir des informations mises à jour de certains États africains. On a fait valoir que cette information était importante pour garantir que les évaluations reflètent de manière adéquate ce qui se passe sur le terrain.

83. Grâce à l'information recueillie sur le terrain et qui figure dans les évaluations préliminaires de mise en œuvre, la Direction générale a pu obtenir une estimation précise de l'état des efforts nationaux contre le terrorisme sur le continent. Les participants ont noté que cette information a contribué à améliorer de façon significative les efforts de la Direction générale pour identifier les priorités de l'aide technique à l'Afrique et faire des recommandations aux donateurs intéressés.

84. L'engagement de la Direction générale contre le terrorisme de renforcer ses relations avec les institutions africaines, y compris le ACSRT et les communautés économiques régionales a été également souligné par les efforts de la Direction générale pour accroître un certain nombre d'initiatives communes sur le continent avec les partenaires africains et les Nations Unies.

85. Il a également été noté que les ateliers organisés par la Branche sur la prévention du terrorisme, les groupes d'experts attachés aux trois commissions anti-terroristes du Conseil de sécurité et les activités de la Direction générale ont aidé à alléger les charges des États africains qui sont tous invités à présenter des rapports à chacune des trois commissions. Néanmoins, le problème sous-jacent posé par ces trois canaux séparés pour présenter des rapports et engager le dialogue avec le Conseil de sécurité contre le terrorisme n'a pas été résolu. Il a été souligné qu'il serait utile d'offrir un seul point d'entrée au Conseil de sécurité et de manière plus large aux Nations Unies pour lutter contre le terrorisme.

86. En plus des entités des Nations Unies mentionnées plus haut, les participants ont noté la pertinence d'autres entités pour la mise en œuvre en Afrique de la Stratégie globale des Nations Unies contre le terrorisme et de façon plus large l'amélioration de la capacité du continent à prévoir et à lutter contre le terrorisme. Elles incluent, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau d'appui à la construction de la paix et la Commission de maintien de la paix, le groupe de soutien à la médiation du Département des affaires politiques et le Fonds pour la démocratie des Nations Unies. Les participants ont réitéré l'importance d'inclure les acteurs non traditionnels du contre-terrorisme dans les futures discussions qui réunissent les Nations Unies et les institutions africaines.

87. Comme dans les sessions précédentes, les participants ont fait des remarques sur les diverses activités en cours relatives à la lutte contre le terrorisme en Afrique et souligné le besoin de partage d'une information plus efficace et effective entre les Nations Unies et l'Afrique pour garantir que les parties prenantes africaines sont tenues au courant des activités des Nations Unies et vice-versa.

88. En ce qui concerne l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes qui sont engagées dans le soutien ou dans la mise en œuvre des initiatives contre-terroristes sur le continent, il a été noté qu'il s'agissait largement d'une question

d'engagement. Il est nécessaire profiter et de faire un meilleur usage des mécanismes qui existent actuellement pour faciliter par exemple la coordination du Réseau des ressources africaines sur le terrorisme et le contre-terrorisme ([www.arntact.org](http://www.arntact.org)) avant de décider d'en créer un nouveau.

89. Les participants se sont également appesantis sur la nécessité de renforcer la qualité de l'engagement entre le siège des Nations Unies et l'Afrique dans le but de mieux faire entendre la voix de l'Afrique dans le travail contre-terroriste des Nations Unies. Un certain nombre de recommandations connexes dans ce domaine ont été avancées y compris la nécessité : a) d'un effort plus cohérent des Nations Unies tant au siège que sur le terrain, y compris pour mieux intégrer le travail contre-terroriste traditionnel des Nations Unies dans leurs efforts plus larges pour promouvoir la gouvernance et la stabilité sur le continent africain; b) d'un travail contre terroriste basé au siège des Nations Unies faisant partie des efforts plus larges qui sont déployés sur le terrain pour intégrer les experts contre-terroristes dans les équipes des Nations Unies; c) pour des représentants de ACSRT et des communautés économiques régionales de visiter New York sur des bases plus régulières afin d'informer les organes pertinents des Nations Unies et des groupes d'experts sur les faiblesses sous-régionales et continentales du contre-terrorisme ainsi que sur les priorités et les activités; d) pour des parties du système des Nations Unies engagées dans des travaux pertinents aux réponses relatives aux conditions qui contribuent à la propagation du terrorisme d'être davantage impliquées dans les efforts pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies sur le terrain; e) pour les Nations Unies de créer une plateforme pour discuter avec la société civile en Afrique des questions sur les moyens de faire échec au terrorisme sous la direction du Bureau du Conseiller spécial; et f) pour le Groupe de travail sur la mise en œuvre du contre-terrorisme, en coopération avec le Bureau du Conseiller spécial, pour offrir une plateforme, soit à New York ou en Afrique, aux Nations Unies et aux parties prenantes pour discuter des besoins, des priorités et des faiblesses du continent et pour développer un plan et se mettre d'accord sur une division du travail pour y faire face.

90. De tels efforts pourraient tirer partie sur la rencontre fructueuse organisée par la Direction générale du contre-terrorisme en juillet 2007 qui a réuni des représentants des gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et des organes intergouvernementaux à New York pour discuter des besoins et des priorités du contre-terrorisme de la sous région et qui a conduit à l'adoption d'un certain nombre d'initiatives concrètes de construction des capacités.

91. De façon plus large, les participants ont mis en évidence le rôle utile que pourrait jouer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en facilitant un plus grand engagement entre le siège des Nations Unies et les parties prenantes africaines et faire mieux entendre la voix de l'Afrique sur le continent.

**Quelles sont les perspectives africaines sur le terrorisme et le contre terrorisme et comment peuvent-elles être mieux reflétées dans le travail des Nations Unies?**

92. Les participants sont convenus qu'il n'existe pas une seule perspective africaine sur les questions du terrorisme et du contre terrorisme et qu'elle rassemble différentes vues des gouvernements, de la société civile et du secteur privé et que celles-ci doivent être communiquées et prises en compte par les Nations Unies. Les participants ont toutefois noté que jusqu'à présent, que seules les vues des

gouvernements africains ont été communiquées au siège des Nations Unies et non pas celles des autres parties prenantes gouvernementales.

93. Bien que les participants aient reconnu que la recherche d'une seule perspective africaine restait insaisissable, ils sont convenus que les questions relatives au développement, à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la paix et à la stabilité étaient au cœur des problèmes qui dans l'esprit des Africains devraient recevoir la priorité dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Les participants ont également noté qu'en dépit du fait que ces questions soient inscrites dans la Stratégie des Nations Unies, elles n'avaient pas encore été prises en compte au niveau opérationnel par les Nations Unies dans le contexte du travail contre-terroriste. Un des défis auquel sont confrontés ceux qui veulent que le travail contre terroriste des Nations Unies reflète mieux les priorités africaines est le suivant : trouver les moyens de garantir que les parties prenantes africaines qui luttent avec les Nations Unies contre le terrorisme ne sont pas les seules à se concentrer sur les questions de sécurité et d'application de la loi mais également sur les conditions qui nourrissent la propagation du terrorisme.

94. Les participants ont reconnu l'importance de s'assurer que les perspectives de la société civile africaine sur le terrorisme et le contre terrorisme ont été prises en compte par les Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales. A cet égard, les participants ont noté qu'en plus de confier au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique la tâche de diriger les efforts pour mobiliser la société civile sur le continent, les mécanismes existants en vue de la participation de la société civile dans le travail de l'Union africaine et des communautés économiques régionales devraient devenir opérationnels.

## **VI. Session 5 : Renforcement de l'engagement des Nations Unies avec les parties prenantes africaines**

95. Il a été souligné que l'adoption de la Stratégie des Nations Unies a attiré de nouveau l'attention sur le passage du style militaire qui a largement caractérisé la lutte contre le terrorisme à la suite des attaques du 11 septembre 2001 à une approche plus souple et plus nuancée qui a placé le terrorisme dans un système de justice pénale et sur l'engagement à établir un juste équilibre entre les droits de l'homme et la sécurité.

96. Il a été noté que l'approche du contre terrorisme du nouveau Président des États Unis a créé un climat global qui a contribué à marquer l'importance de la nouvelle stratégie des Nations Unies sur les conditions qui contribuent à la propagation du terrorisme et que l'on pourrait qualifier d'approche développementale du contre terrorisme. La collaboration des Nations Unies avec l'Afrique sur le contre terrorisme doit tenir compte du changement de paradigme que montrent à la fois la stratégie des Nations Unies et l'abandon de la rhétorique sur la guerre contre la terreur en portant l'accent davantage sur les questions de développement. Il a été souligné que la collaboration de l'ONU avec l'Afrique sur le contre terrorisme devra se faire à l'intérieur de cet ordre du jour et le programme traditionnel de paix et de sécurité sur le continent.

97. Les participants ont réitéré que la collaboration entre les acteurs africains et les Nations Unies doit prendre en compte les différentes sensibilités sous-régionales

et les contextes culturels; ce qui demande des pouvoirs et une voix plus forte des communautés économiques régionales. En outre, il a été suggéré que cette collaboration devrait inclure non pas uniquement les questions contre-terroristes traditionnelles mais également celles qui font partie du nouveau paradigme contre terroriste, à savoir les questions qui touchent le développement et la gouvernance. Il sera important d'inclure des institutions qui travaillent dans ces domaines (par exemple, NEPAD et son levier de contrôle de la gouvernance, le Mécanisme d'examen des pairs africains). Bien plus, les participants ont indiqué que les Nations Unies devraient mettre fortement en évidence le développement de la propriété locale par rapport aux initiatives et projets contre-terroristes afin d'essayer de changer la perception qui a existé sur la plus grande partie du continent depuis les attaques du 11 septembre, à savoir : le contre terrorisme est une priorité qui est imposée à l'Afrique par des acteurs externes.

98. Comme dans les sessions précédentes, les participants ont regretté le fait que la stratégie des Nations Unies soit très peu connue en dehors des corridors du siège des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies à Vienne et les ministères des affaires étrangères. En plus d'un manque de sensibilisation, il a été souligné qu'une mise en œuvre effective sur le continent est bloquée par un manque de capacité, de coordination et de coopération entre les Nations Unies et les acteurs africains ainsi que l'échec des efforts pour inclure la société civile et le secteur privé dans le débat.

99. Il a été noté que les Nations Unies et l'Union africaine ont besoin de trouver les moyens d'intéresser les parties prenantes non gouvernementales afin de rendre opérationnelle l'approche multi partie prenante au contre terrorisme énoncée dans la stratégie des Nations Unies. Reflétant ce qui s'est passé dans certains domaines thématiques il a été suggéré que des forums non-gouvernementaux soient organisés sur le contre-terrorisme sur le plan mondial, continental ou sous-régional.

100. Les participants ont pris note du nombre de réseaux de la société civile qui existent actuellement sur le continent dans les domaines de la construction de la paix, de la prévention des conflits, la prévention des armes de poing et les armes légères. Étant donné la connotation qui est attachée au terme « contre terrorisme » et la tendance des réseaux existants à être sous financés, il a été suggéré qu'au lieu de créer de nouveaux réseaux, que l'engagement de la société civile contre le terrorisme fasse partie des cadres et des dialogues existants.

101. Les participants ont également noté combien des media responsables, sensibles et professionnels sont importants pour attirer l'attention du public vis à vis des vulnérabilités des États et de la menace terroriste et mobiliser leur appui en faveur de mesures contre terroristes. Les participants ont recommandé que le partenariat Nations Unies –Afrique sur le contre terrorisme porte sur la formation des medias africains pour les amener à informer façon responsable sur les questions du terrorisme et du contre terrorisme.

102. En ce qui concerne le secteur privé africain, les participants sont convenus que des approches plus créatives sont nécessaires pour amener celui ci à participer à la prévention et à la lutte contre le terrorisme. Étant donné l'instabilité économique et le climat peu favorable à l'investissement qui ont suivi l'attaque terroriste, les personnes présentes dans les secteurs du tourisme et de la finance auraient un intérêt particulier à contribuer aux larges efforts du continent pour lutter contre le terrorisme.

103. En plus de discuter de la collaboration entre les Nations Unies et l’Afrique, les participants ont pris note du rôle important que pourrait jouer le Groupe des Huit en aidant à rendre opérationnel le changement du paradigme contre terroriste. Il a été par exemple suggéré que le contre-terrorisme pourrait se positionner au centre du Groupe des huit et le partenariat africain dans le cadre duquel NEPAD a été conçu et que davantage pourrait être fait pour relier les initiatives contre terroristes du Groupe à l’architecture contre terroriste africaine. Il a été suggéré que le Groupe d’action contre terroriste des Huit dont les membres incluent une grande quantité des principaux donateurs contre le terrorisme demandent à l’Union africaine et aux communautés économiques régionales de développer un ensemble commun de besoins et de priorités contre terroristes qui pourrait être présenté et discuté avec le Groupe d’action à une réunion consacrée à l’Afrique; cela permettrait d’apporter une plus grande cohérence à l’engagement africain auprès de la communauté internationale à propos des questions de la construction des capacités contre terroristes.

## **VII. Recommandations**

104. Les recommandations suivantes sont sorties des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du Groupe d’experts

### **Recommandation I**

Afin de donner l’impact maximum à la Stratégie globale du contre terrorisme en Afrique, des efforts pour accélérer sa mise en œuvre doivent refléter une approche ascendante au lieu d’être dictés par les Nations Unies à New York ou à Vienne. Sa mise en œuvre doit par conséquent prendre en compte les contextes régionaux et sous régionaux et les institutions africaines et autres parties prenantes africaines devraient pour leur part assumer le rôle principal. L’Union africaine par exemple et notamment son Centre africain pour des études et la recherche sur le terrorisme (ACSRT) devrait continuer à jouer un rôle-phare et les communautés économiques régionales devraient de leur côté avoir le pouvoir de répondre aux faiblesses, aux besoins et priorités de leurs sous régions et de leurs États membres respectifs.

### **Recommandation II**

L’Union africaine, les communautés économiques régionales et les Nations Unies peuvent jouer un rôle important en aidant à faire participer les groupes de la société civile du continent africain dans le débat sur le contre – terrorisme. Le Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique, par exemple, pourrait prendre la tête des efforts des Nations Unies pour travailler avec la société civile sur le continent. Les mécanismes existants de la participation de la société civile dans le travail de l’Union africaine et les communautés économiques régionales pourraient être rendus davantage opérationnels. En outre les forums non gouvernementaux pourraient être organisés en marge des réunions intergouvernementales sur le contre terrorisme sur le plan mondial, continental et sous régional.

### **Recommandation III**

La collaboration et le partage de l'information entre les Nations Unies et l'Afrique devraient être renforcés et étendus afin de mieux refléter la voix africaine dans le travail contre terroriste des Nations Unies. Les perspectives africaines devraient être entendues plus clairement au siège des Nations Unies. Pour que cette voix reflète de manière adéquate l'importance que les Africains accordent à la réponse aux raisons qui sont à la base du terrorisme, toutes les parties prenantes devraient être impliquées dans les discussions tant aux Nations qu'à l'Union africaine. Dans ce contexte, il serait important de développer un code de conduite pour les media de façon à garantir une information professionnelle et responsable sur les questions relatives au terrorisme et au contre terrorisme.

### **Recommandation IV**

Avec l'adoption de la Stratégie des Nations Unies et l'abandon du concept de la « guerre globale contre la terreur » et la volonté de trouver des réponses sécuritaires à cette menace, l'Union africaine devrait convoquer une réunion de haut niveau sur les approches holistiques au terrorisme.

### **Recommandation V**

Le Groupe de travail sur la mise en œuvre du contre terrorisme, en coopération avec les communautés économiques régionales pertinentes ou les bureaux hors siège des Nations Unies, devraient organiser des réunions sous régionales des parties prenantes pour arriver à une meilleure compréhension : a) de la perception de la menace; b) des faiblesses; c) des initiatives en cours; et d) des besoins et des priorités de construction des capacités de la sous région. Le Groupe de travail devrait aussi fournir aux communautés économiques régionales des directives claires concernant les programmes à élaborer pour appuyer les efforts antiterroristes parmi leurs membres. Les efforts pour développer les mécanismes sous régionaux devraient se poursuivre de façon incrémentale et se concentrer sur des questions comme la règle du droit, la bonne gouvernance, la réforme de la justice pénale, la réforme du secteur de la sécurité, la prévention des conflits et la construction de la paix.

### **Recommandation VI**

Étant donné la quantité des programmes antiterroristes en cours sur le continent africain, une attention supplémentaire devrait être accordée à la garantie d'une coordination effective et du partage des informations afin d'équilibrer l'utilisation des ressources limitées, de maximaliser les synergies et de minimiser la duplication des efforts. Dans ce contexte, des modalités devraient être développées pour partager les meilleures pratiques sous régionales entre les sous régions, le ACSRT et les Nations Unies.

### **Recommandation VII**

Afin de stimuler davantage de coopération entre les États et le partage des informations dans les questions de terrorisme, la CEDEAO devrait développer un mécanisme contre – terroriste qui servirait également de plateforme de construction des capacités dans la sous région et offrir tant à ACSRT qu'à la Direction générale du Contre terrorisme un partenaire sous régional nécessaire.

### **Recommandation VIII**

Afin de renforcer la coopération entre le siège des Nations Unies et les acteurs africains, il est nécessaire de mieux intégrer le travail traditionnel contre le terrorisme des Nations Unies dans les larges efforts de l'organisation mondiale pour promouvoir la gouvernance et la stabilité du continent. Ce travail exige que certains travaux sur cette question qui sont menés au siège soient dorénavant effectués sur le terrain et que des représentants de 12 CSRT et des communautés économiques régionales visitent New York sur une base plus régulière pour des briefings. Il est également nécessaire que l'on trouve les moyens d'accroître la participation de nombreuses parties du système des Nations Unies aux efforts de promotion de la mise en œuvre la Stratégie globale contre le terrorisme. À cet égard, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique peut jouer un rôle déterminant.

### **Recommandation IX**

Pour que l'engagement contre-terroriste en Afrique soit plus stratégique, effectif et cohérent, les acteurs des Nations Unies ont besoin d'augmenter leurs connaissances des situations socioculturelles, économiques et politiques sur le terrain. Ils doivent également augmenter leurs partenariats avec les parties prenantes régionales et sous-régionales et renforcer leur engagement avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales afin de maximaliser les énergies et minimaliser les duplications. Il est également important de développer une réponse plus holistique aux questions du contre terrorisme sur le plan national, sous régional et régional.

### **Recommandation X**

Un point d'entrée unique devrait être créé au siège des Nations Unies pour faciliter la collaboration entre les Nations Unies et des bureaucraties souvent surchargées des organes intergouvernementaux et des États africains. Il est nécessaire que le PNUD s'engage plus profondément au siège et hors du siège pour renforcer la capacité du système des Nations Unies à promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU sur le terrain. Le PNUD devrait inclure des projets de construction de capacités de lutte contre le terrorisme parmi les projets qui pourraient être financés par des fonds spéciaux multi donateurs qu'on lui demande souvent d'administrer. Le PNUD devrait être également inclus dans les bénéficiaires qui seront tirés de la lutte contre le terrorisme dans les domaines du développement, de la gouvernance et de la réduction de la pauvreté.

### **Recommandation XI**

Le Groupe de travail pour la mise en œuvre du contre terrorisme, en coopération avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique devrait organiser une conférence sur le continent africain qui permettrait de réunir les parties prenantes pertinentes des Nations Unies et de l'Afrique afin : a) d'évaluer la diversité des efforts jusqu'à présent et identifier les lacunes; b) de s'entendre sur les besoins et les priorités de l'Afrique; et c) d'établir une division de travail entre les Nations Unies et les institutions africaines ainsi que les pays partenaires.

### **Recommandation XII**

Afin d'attirer l'attention du continent sur la stratégie des Nations Unies et les opportunités qu'elle offre aux institutions et aux États africains, les mesures

suivantes devraient être prises : a) les informations à propos de la stratégie devraient être communiquées à ceux qui travaillent sur le terrain contre le terrorisme, à la société civile et au secteur privé; et les initiatives stratégiques de mobilisation sur le terrain devraient réunir l'Union africaine et les organes sous régionaux, la société civile et le secteur privé; b) les États africains devraient être encouragés à organiser des ateliers nationaux pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie au niveau national; et c) les Nations devraient faire des efforts supplémentaires pour mobiliser les experts et les acteurs de la lutte contre le terrorisme. À cet égard, le Bureau des parties prenantes africaines en coopération avec le Groupe de travail de mise en œuvre du contre terrorisme pourrait servir de pont entre les Nations Unies et le continent.

### **Recommandation XIII**

Le groupe d'action du Groupe des huit contre le terrorisme dont les membres comprennent une grande partie des principaux donateurs du contre-terrorisme devrait demander à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales de développer un ensemble commun d'exigences et de priorités contre-terroristes qui pourrait être présenté et discuté avec le Groupe d'action lors d'une réunion de ce groupe consacré à l'Afrique. Cette réunion permettrait d'apporter une plus grande cohérence à la collaboration de l'Afrique avec la communauté internationale sur les questions de construction des capacités de lutte contre le terrorisme.

## Annexe I

### Liste des participants

#### Organisations régionales

Ambassadeur Boubacar Gaoussou Diarra  
Directeur, Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme  
Alger  
[Bgdiarra@caert.org.dz](mailto:Bgdiarra@caert.org.dz)

Idriss Mounir Lallali  
Chef, Alerte et Groupe de Prévention  
Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme  
Alger  
[l.mounir@caert.org.dz](mailto:l.mounir@caert.org.dz)

Ali Burawi  
Fonctionnaire politique, Questions Stratégiques  
Département de la paix et de la sécurité, Division de la Défense et de la sécurité  
Commission de l'Union africaine  
Addis Ababa  
[aliburawi@yahoo.com](mailto:aliburawi@yahoo.com)

#### Organisations sous régionales

Nizar Sulieman  
Conseiller principal sur le Contre terrorisme Autorité intergouvernementale sur le développement  
Addis Abeba  
[munjrandit@yahoo.com](mailto:munjrandit@yahoo.com); [nsulieman@issafrica.org](mailto:nsulieman@issafrica.org)

Abebe Muluneh  
Coordinateur principal à la formation, Autorité intergouvernementale sur le développement  
Addis Abeba  
[amulune@issafrica.org](mailto:amulune@issafrica.org)

Richard Barno  
Chercheur principal  
Autorité intergouvernementale sur le développement  
Addis Abeba  
[rbarno@issafrica.org](mailto:rbarno@issafrica.org)

Samuel Sserwanga  
Analyste juridique principal  
Autorité intergouvernementale sur le développement  
Addis Abeba  
[sserwanga@issafrica.org](mailto:sserwanga@issafrica.org)

Martin Kimani  
Ancien consultant et Conseiller principal pour le contre terrorisme  
Autorité intergouvernementale sur le développement  
Addis Abeba [kimani@pie-project.org](mailto:kimani@pie-project.org)

Colonel Issouf Traore  
Chef du programme  
Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest  
Abuja  
[isstre@yahoo.fr](mailto:isstre@yahoo.fr); [itraore@ecowas.int](mailto:itraore@ecowas.int)

Anton du Plessis  
Chef, Programme international du crime en Afrique  
Institut pour des études sur la sécurité  
Pretoria  
[aduplessis@issafrika.org](mailto:aduplessis@issafrika.org)

Anneli Botha  
Chercheur principal  
Crime international en Afrique  
Institut pour des études sur la sécurité  
Pretoria  
[abotha@issafrika.org](mailto:abotha@issafrika.org)

#### **Experts**

Eric Rosand  
Directeur adjoint  
Centre sur la coopération globale contre le terrorisme  
New York, NY, États Unis d'Amérique  
[erosand@globalct.org](mailto:erosand@globalct.org)

Eliawony J. Kisanga  
Secrétaire exécutif  
Groupe contre le blanchiment de l'argent en Afrique orientale et australe  
Dar es Salaam, République unie de Tanzanie  
[ekisanga@esaamlg.or.tz](mailto:ekisanga@esaamlg.or.tz)

Peter Kagwanja  
Président  
Institut africain de politique  
Nairobi  
[pkagwanja@africapi.org](mailto:pkagwanja@africapi.org); [pkagwanja@hsrc.ac.za](mailto:pkagwanja@hsrc.ac.za)

Thomas Imobighe  
Directeur  
Centre pour le développement et les études stratégiques  
Université Benin-Auchi  
Ekpoma, Nigeria  
[info@aauekpoma.edu.ng](mailto:info@aauekpoma.edu.ng); [tomimobighe@yahoo.com](mailto:tomimobighe@yahoo.com)

Ambassadeur Curtis Ward  
Président  
Curtis Ward Associates LLC  
Olney, Maryland, États Unis d'Amérique  
[attyward@msn.com](mailto:attyward@msn.com)

### **Nations Unies**

Emmanuel Nnadozie  
Chef Sectioun d'appui au NEPAD  
Secrétariat de la réunion régionale de consultation  
Division régionale d'intégration et NEPAD  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis Ababa  
[ennadozie@uneca.org](mailto:ennadozie@uneca.org)

Baboucarr Jagne  
Chef, Bureau de liaison des Nations Unies avec l'Union africaine  
Addis Ababa  
[jbaboucarr@uneca.org](mailto:jbaboucarr@uneca.org)

Valerio Bosco  
Fonctionnaire aux affaires politiques  
Chef, Bureau de liaison des Nations Unies avec l'Union africaine Addis Ababa  
[boscov@un.org](mailto:boscov@un.org)

Jean-Luc Ndizeye  
Fonctionnaire aux affaires politiques  
Chef, Bureau de liaison des Nations Unies avec l'Union africaine  
Addis Ababa  
[jndizeye@uneca.org](mailto:jndizeye@uneca.org)

Mirna Galic  
Fonctionnaire associé  
Cabinet du Secrétaire général  
Groupe de travail sur la mise en œuvre du contre terrorisme Siège des Nations Unies  
[galicm@un.org](mailto:galicm@un.org)

Trevor Michael Rajah  
Fonctionnaire juridique principal  
Direction générale du Contre-terrorisme du Conseil de sécurité  
Siège des Nations Unies  
[rajah@un.org](mailto:rajah@un.org)

Rokhayatou Diarra  
Expert, Branche de la Prévention du terrorisme  
Bureau des Nations Unies sur les stupéfiants et le crime, Bureau pour l'Afrique  
orientale  
Bureau des Nations Unies à Nairobi  
[rokhayatou.diarra@unodc.org](mailto:rokhayatou.diarra@unodc.org)

Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique  
Patrick Hayford  
Directeur  
[hayford@un.org](mailto:hayford@un.org)

Cheryl Larsen  
Chef, Coordination, Promotion et Groupe du développement du programme  
[larsenc@un.org](mailto:larsenc@un.org)

Wasantha Bandarage  
Fonctionnaire de la programmation  
Coordination, Promotion et Groupe du développement du programme  
[bandarage@un.org](mailto:bandarage@un.org)

## Annexe II

### Programme de travail

---

#### Mercredi 3 Juin 2009

8-9	Arrivée et accréditation
9-9.30	Session d'ouverture <ul style="list-style-type: none"><li>• Allocution de bienvenue par le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Patrick Hayford</li><li>• Chef de la section d'appui au NEPAD Secrétariat de la réunion régionale de consultation Division régionale d'intégration et NEPAD Commission économique pour l'Afrique, Emmanuel Nnadozie</li><li>• Directeur, Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme Ambassadeur Boubacar Gaoussou Diarra</li><li>• Chef du Bureau de liaison des Nations Unies avec l'Union africaine, Baboucarr Jagne</li></ul>
9.30-10 heures	Allocution d'ouverture par le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (Modérateur) <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectifs et résultats attendus</li><li>• Logistique</li><li>• Présentations par les participants</li></ul> <p><b>Session 1</b> <i>Président</i> : Baboucarr Jagne, Chef du Bureau de liaison des Nations Unies avec l'Union africaine,</p>
10-11.30	<p><i>Sujet</i>: Une vue d'ensemble du terrorisme international et son impact sur l'Afrique : présentation du document sur la vue d'ensemble</p> <p><i>Présentateur</i> : Eric Rosand, Directeur adjoint du Centre de coopération sur le terrorisme mondial</p> <p><i>Discussion</i>: Menaces/faiblesses face au terrorisme et la réponse du continent au terrorisme; pertinence de la stratégie globale des Nations Unies contre le terrorisme</p>
11.30-11.45	Thé/Pause café <p><b>Session 2</b> <i>Président</i> : Thomas Imobighe, Directeur du Centre pour les études stratégiques et de développement, Université Benin-Auchi</p>

---

11.45 -13 heures p	<p><i>Sujet</i> : description de la réponse africaine au terrorisme</p> <p><i>Présentateur</i> : Ambassador Boubacar Gaoussou Diarra</p> <p><i>Discussion</i> : Progrès et défis sur le plan continental; besoins de capacités et priorités; créer la capacité par la formation, adoption de lois antiterroristes conformes aux droits de l’homme; renforcement des systèmes de justice pénale et institutions démocratiques; faire face au crime et à la corruption et amélioration de la gouvernance, résolution des conflits et protection des communautés vulnérables; intégration du contre-terrorisme dans les efforts plus larges de l’aide au développement</p>
1-14 h 30 .	<p>Déjeuner</p> <p><b>Session 3</b></p> <p><i>Président</i> : Anton du Plessis, Chef du Programme international contre le crime en Afrique Programme, Institut des études de sécurité</p>
14.30 –15 h 45	<p><i>Sujet</i> : promotion des approches régionales et sous-régionales holistiques pour prévenir et combattre le terrorisme international et autres activités criminelles</p> <p><i>Présentateurs</i> : Communauté économique des États de l’Afrique de l’ouest, Autorité intergouvernementale sur le développement/Programme de construction des capacités contre le terrorisme, Groupe contre le blanchiment de l’argent de l’Afrique orientale et australe</p> <p><i>Discussion</i> : Rôle des organisations sous régionales, communautés économiques régionales et autorités nationales en répondant aux défis; renforcement de la réponse sous régionale; développement de nouveaux partenariats entre les organisations sous régionales et les acteurs des Nations Unies</p> <p>Thé/Pause café</p>
16 h -17 h.	<p>Discussion: Renforcement de la capacité nationale des gouvernements nationaux dans la lutte et la prévention du terrorisme</p>
<b>Jeudi 4 Juin 2009</b>	
9-9.15	<p>Introduction</p> <p><b>Session 4</b></p> <p><i>Président</i> : Patrick Hayford, Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique</p>
9.15-10.30	<p><i>Sujet</i> : Contributions des Nations Unies, y compris la signification pour l’Afrique de la Stratégie globale des Nations Unies contre le terrorisme</p>

*Présentateurs* : Groupe de travail sur la mise en œuvre du contre- terrorisme, Direction générale du contre terrorisme Programme des Nations Unies pour le développement et Bureau des Nations Unies sur les stupéfiants et le crime

10.30-10.45

Thé/Pause café

10. 45 -12 heures

*Discussion* : Quelles sont les perspectives africaines sur le terrorisme et le contre terrorisme et comment peuvent-t-elles être mieux reflétées dans le travail des Nations Unies ?

12- 14 heures.

Déjeuner

#### **Session 5**

Président: Eric Rosand, Centre de la coopération mondiale contre le terrorisme

14 h.- 15 h30.

*Sujet* : Renforcement de la collaboration des Nations Unies avec les parties prenantes africaines

*Présentateur* : Peter Kagwanja, Président de l'Institut de politique de l'Afrique

*Discussion*: Attirer l'attention sur la menace du terrorisme et le rôle potentiel de la société civile, des media et du secteur privé afin de construire un soutien local à la lutte et à la prévention et à la mise en œuvre efficace, à long terme de stratégies antiterroristes sur mesure.

15 h.45-16 h.15 .

Pause thé/café

#### **Session 6**

*Président* : Ambassadeur Curtis Ward, Curtis Ward Associates, États Unis

Conclusions et recommandations, y compris les prochaines étapes

16.45- 17 heures.

Clôture de la réunion

---